

Note n° 63 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 19 novembre 2019

Réunion des « neuf »

Les 9 organisations de retraité-e-s, réunies le 13 novembre 2019, ont préparé dans le détail le déroulement de la journée du 21 novembre. Les délégations départementales des neuf interviendront sur le pouvoir d'achat et la santé, voteront un manifeste revendicatif qu'elles porteront ensuite aux ministères de la santé et des finances.

Rencontres

Groupes parlementaires : nous avons bien échangé avec le groupe « Communiste Républicain Citoyen et Écologiste » au Sénat le 30 octobre. Les neuf demandent une rencontre avec les autres groupes parlementaires, dans le cadre du PLFSS 2020.

Premier ministre : la concertation ne fait manifestement pas partie de ses valeurs, il n'a même pas accusé réception au courrier qui lui a été envoyé... Les neuf insistent auprès de son cabinet.

La ministre A. Buzin, chargée des personnes retraitées, nous a fixé rendez-vous le 2 décembre avec son Conseiller Spécial chargé du secteur médico-social et de la réforme du grand âge, pour parler pouvoir d'achat, perte d'autonomie, situation de l'aide à domicile et des EHPAD.

Courriers aux maires

Une petite centaine de maires ont fait voter une motion de soutien aux retraité-e-s. Ils râlent contre la baisse des budgets, c'est le bon moment pour les interpeller. Il est décidé d'insister auprès des groupes parlementaires pour qu'ils informent leurs élus locaux. Un modèle de lettre aux candidat-e-s aux municipales sera envoyé aux équipes départementales.

Loi Grand âge

Les mobilisations santé et retraité-e-s, parfois communes, obligent le gouvernement à bouger, ou au moins faire semblant et promettre. Le rapport El Khomri comprend des propositions très intéressantes pour le personnel, notamment pour les conditions de travail et de salaire, et même une reconnaissance de la pénibilité pour la retraite ! A. Buzyn a promis de reprendre certaines dispositions pour les Ehpads dès le PLFSS 2020. Les neuf constatent un gouffre entre les propos et les actes, ils vont intervenir.



Réforme des retraites

Sans la CFTC ni la CGC, sept organisations de retraité-e-s ont appelé ensemble les personnes en retraite à combattre la retraite à points et à manifester le 5 décembre.

Par ailleurs, les neuf organisations de personnes déjà en retraite prennent acte des positions différentes sur le contenu de cette future loi, portées par les « confédérations » syndicales. Néanmoins, en tant que syndicalistes retraité-e-s, les neuf portent ensemble des inquiétudes sur la réforme : revalorisation des pensions sur l'inflation inscrite dans la loi, volonté de réaliser des économies sur les pensions d'ici 5 ans, réversion attribuée seulement à 62 ans, blocage de la part des retraites dans le PIB, point qui est l'objectif principal de cette réforme des retraites.

Violences faites aux femmes

Pour le 8 mars, les neuf organisations s'exprimaient sur les inégalités hommes-femmes notamment en retraite, mais elles ne le feront pas sur la journée du 23 novembre 2019 contre les violences faites aux femmes, y compris les femmes âgées qui n'apparaissent plus dans les statistiques quand elles atteignent 75 ans. Le texte proposé par Solidaires a été jugé très intéressant mais une majorité des organisations pense qu'il sort de notre compétence particulière de retraité-e-s, d'autant plus que l'appel au 23 novembre est de la responsabilité des confédérations et que toutes n'y appellent pas.

Ce texte est donc devenu un communiqué de l'Unirs, qui sera diffusé sur le parcours de la manifestation parisienne.

Prochaine réunion : lundi 16 décembre.

La précarité numérique

De plus en plus d'entreprises, d'administrations, de services publics imposent de passer par Internet, même pour prendre un rendez-vous de santé, ce qui menace d'exclusion de nombreuses personnes, notamment les plus âgées.

Selon l'INSEE (lire en cliquant [ici](#)) une personne sur sept (15 %) « n'a pas utilisé Internet l'année écoulée » et 2 % ne sont dotées d'aucune des compétences de base numérique (recherche d'information, communication, utilisation de logiciels et résolution de problèmes) : l'illectronisme concerne 17 % de la population, plus d'une personne sur trois manque d'au moins une compétence numérique de base. Savoir utiliser un ordinateur ne suffit pas toujours, « une personne sur quatre ne sait pas s'informer ».

Les plus de 75 ans sont particulièrement touchés, même si l'usage régulier d'un ordinateur est passé de 5 % à 19 % en 10 ans dans cette partie de la population. Parmi eux, quasiment 2 sur 3 ne se sont pas connectés durant l'année écoulée. Sont fortement concernées aussi les personnes les moins diplômées, aux revenus modestes, vivant sans enfant ou résidant dans les DOM.

Des prestataires privés en profitent, ils font payer les démarches administratives dématérialisées normalement gratuites : acte de naissance, délivrance du permis de conduire, etc. Il faut mettre fin à ces pratiques.

La numérisation amplifie une inégalité d'accès au service public : 19 % n'ont pas d'ordinateur à domicile, 27 % pas de smartphone, plus de 500 communes françaises n'ont pas de connexion Internet et mobile. Ainsi un chômeur dans une de ces localités a été radié de Pôle emploi pour absence à deux rendez-vous dont il n'a jamais reçu la convocation.

« La dématérialisation des services publics exclut une partie de la population », s'alarme le Défenseur des droits Jacques Toubon qui reçoit des plaintes de milliers de personnes « perdues dans leurs démarches en ligne ». Le gouvernement répond uniquement par la création de dix nouveaux « hubs » et l'accès à des crédits de formation de 10 à 20 heures. Ce n'est pas nouveau, en 1999 le Premier ministre Lionel Jospin s'inquiétait du « fossé numérique », mais la réponse ne peut pas être uniquement la création de points d'accès, ni même de formation à l'outil.

En 2022, l'intégralité des démarches administratives se fera en ligne. Les économies de remplacement du personnel par l'informatique, la simplification de l'accès aux droits, ne doivent pas supprimer tous les rapports humains.



Santé à plusieurs vitesses

Une enquête BVA pour France Assos Santé (cliquer [ici](#)) montre la dégradation de l'accès aux soins qui provoque une santé à plusieurs vitesses.

Près de deux personnes sur trois ont déjà reporté ou renoncé à des soins, 45 % pour raisons financières et 49 % par manque de médecins. Cela provoque une aggravation des symptômes dans un cas sur trois et une prise en charge urgente pour 12 %. La plupart doivent attendre 3 mois un rendez-vous avec un spécialiste, et ce délai grandit.

Le coût de la santé augmente à cause des dépassements d'honoraires qu'ont subis 2 personnes sur 3. 25 % des bénéficiaires de la CMU-C ou de l'ACS ont été refusés par les médecins.

La période actuelle de discussion du PLFSS 2020 nous incite à rappeler nos légitimes revendications, pas de dépassement d'honoraires ni de déremboursement des médicaments, mise en place d'un régime universel, solidaire et égalitaire d'Assurance Maladie pour une prise en charge à 100% des frais médicaux.

Nous le rappellerons au ministère de la santé le 2 décembre et à tous les groupes parlementaires que nous rencontrerons.

Cher Ehpad

Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA : voire l'enquête [ici](#)), en 2018, le prix médian (la moitié paie plus, l'autre moitié paie moins) d'une chambre en Ehpad coûte 1 977 euros par mois. Ce coût peut passer du simple au double selon les départements : 1 611 € dans le public en Haute-Saône ; 3 231 € en Hauts-de-Seine. Ces tarifs ont augmenté de 1,22 % en un an.

Austérité pour les pensions ?

Les comptes retraites étaient quasiment équilibrés, ça ne plaisait pas au gouvernement qui avait besoin de justifier sa réforme et qui a exigé du COR, Conseil d'Orientation des Retraites, de revoir sa copie. Les grandes lignes du rapport ont été dévoilées par la presse : déficit entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros, soit 0,3 à 0,7 point de PIB, en 2025. Il faut y ajouter un besoin de financement des trois fonctions publiques, 6,3 milliards pour l'État et 6,6 pour l'hospitalière et la territoriale.

Le gouvernement a rappelé que les comptes devraient être équilibrés en 2025, avant la mise en route de sa retraite à points.

A suivre avec la parution du rapport dans la semaine, mais voici de nouvelles raisons de se mobiliser avec force le 5 décembre pour ne pas subir de nouvelles mesures d'austérité.